

**Commission du conseil municipal sur le développement culturel
et la qualité du milieu de vie**

Ateliers d'artistes et artisans

ÉTUDE DU DIAGNOSTIC ET DU PLAN D'ACTION

Rapport de consultation et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
le 28 mai 2007**

Montréal 

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 28 mai 2007

La commission

Présidente

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

Vice-présidente

Mme Michèle D. Biron
Arrondissement de Saint-Laurent

Membres

M. Karim Boulos
Arrondissement de Ville-Marie

M. Vincenzo Cesari
Arrondissement de LaSalle

M. Richer Dompierre
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Mme Isabel Dos Santos
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Mme Carole Du Sault
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

M. Gilles Grondin
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la *Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie*, le rapport de consultation à la suite de l'étude publique, le 21 mars dernier, du diagnostic et du plan d'action sur les ateliers d'artistes et artisans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(original signé)

Marie Cinq-Mars
Présidente

(original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire-rechercheuse

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Processus d'étude publique	4
Ateliers d'artistes et artisans : diagnostic et plan d'action	5
Commentaires et opinions des citoyens et organismes	7
<i>Reconnaître la contribution des artistes à la revitalisation des quartiers centraux</i>	7
<i>Contrer la spéculation foncière</i>	7
<i>Protéger les ateliers d'artistes au moyen de la réglementation d'urbanisme</i>	9
<i>Établir un partenariat</i>	10
<i>Prévoir un levier et du financement</i>	10
<i>Reconnaître les besoins variés des artistes</i>	12
<i>En conclusion</i>	13
Recommandations de la commission	14
Annexe	
Liste des intervenants et organismes ayant présenté des mémoires	17

INTRODUCTION

La Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a tenu une assemblée publique, le 21 mars 2007, sur le thème des ateliers d'artistes et artisans. Au cours de cette assemblée, M. Xavier Ceccaldi, de la firme Daniel Arbour & Associés, a présenté les résultats de l'enquête qu'il a effectuée auprès d'artistes et artisans afin d'établir un diagnostic et un plan d'action s'appliquant aux ateliers d'artistes.

Au terme de son étude, la commission a adopté ses recommandations, à l'unanimité, le 16 avril 2007.

LE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville. La documentation afférente au thème à l'étude a été rendue disponible, pour consultation, dans tous les lieux d'affichage des avis et sur le portail de la Ville.

La présidente de la commission, Mme Marie Cinq-Mars, a fait parvenir une invitation, tant par courrier régulier que par courrier électronique, à plus de 700 individus et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet à l'étude. De plus, un communiqué de presse a été diffusé auprès de tous les médias.

Les assemblées publiques de la commission comportaient une période de questions et commentaires réservée aux citoyens et la commission a entendu dix-sept intervenants.

Cette étude publique a nécessité trois séances de travail de la commission afin de préparer l'assemblée, analyser les interventions et formuler les recommandations. Durant ses travaux, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

Ateliers d'artistes et artisans : diagnostic et plan d'action

La problématique entourant les ateliers d'artistes et artisans a été soulevée à l'occasion du Sommet de Montréal et, par la suite, au cours de la consultation publique sur le projet de politique de développement culturel. Les artistes ont été nombreux à solliciter le soutien de la Ville en regard de leurs lieux de création.

La Ville a adopté en 2005 *Montréal, métropole culturelle*, Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015. Celle-ci comporte 38 engagements et, parmi ceux-ci, le 27^e prévoit que :

*« la Ville se donnera, en étroite collaboration avec les arrondissements concernés et ses autres partenaires, un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et d'artisans, avec ou sans espace habitable, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes ».*¹

Dans la mise en œuvre de cet engagement, la Ville a confié à la firme Daniel Arbour et Associés le mandat de dresser un portrait de la situation et, à partir des besoins des artistes et artisans, de proposer un plan d'action. L'étude publique a permis de prendre connaissance du rapport² rédigé par M. Xavier Ceccaldi.

Ce rapport nous indique que les artistes en arts visuels et les artisans doivent disposer d'un espace pour créer. Toutefois, ils éprouvent de grandes difficultés à trouver des espaces adéquats à un coût raisonnable, à aménager ces espaces en fonction des normes et surtout, à s'y maintenir. De plus, différents types d'organisation répondent aux besoins de différents artistes : la résidence-atelier où l'artiste crée dans sa résidence; l'atelier indépendant et enfin, l'atelier-résidence où l'artiste, souvent pour des raisons économiques, réside dans son atelier.

Il semble que l'atelier indépendant soit le mode d'organisation qui répond aux besoins du plus grand nombre d'artistes. Deux espaces distincts pour la vie et la création, un prix raisonnable, un espace adéquat et la proximité d'autres créateurs sont des conditions recherchées par les artistes pour un atelier. Si l'on considère le prix et l'espace, on remarque une concentration importante de locaux qui répondent aux critères recherchés dans les quartiers centraux, particulièrement dans les anciennes zones industrielles. Nombreux d'ailleurs ont été les artistes à s'y installer, leur présence contribuant à la revitalisation de ces quartiers. Le maintien des artistes dans leurs lieux de création a un avenir incertain car la revitalisation est source de spéculation immobilière.

Afin de favoriser le maintien des artistes dans les lieux de création et de préserver les ateliers d'artistes et artisans, il serait souhaitable de prévoir des orientations en

¹ Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel, page 55

² Ateliers d'artistes et artisans : diagnostic et plan d'action, Daniel Arbour & Associés, 25 janvier 2006

ce sens au plan d'urbanisme. Des mesures concrètes permettraient de faciliter la tâche des artistes, particulièrement au sujet des exigences réglementaires d'utilisation. À ce sujet, on fait état du rôle des arrondissements et de leurs responsabilités.

Le plan d'action propose la mise en œuvre de trois mesures :

- La création d'un centre d'assistance : Info atelier;
- La mise en place d'un programme d'accès à la propriété : Accès Atelier;
- La création d'un programme de soutien à la mise aux normes : Réno Atelier.

Le centre d'assistance Info Atelier faciliterait la recherche et l'aménagement d'ateliers en offrant un lieu d'accueil, des conseils, de la documentation quant au choix d'un local, en constituant une banque de locaux adaptés et en assurant l'interface avec divers organismes. L'assistance technique, pour le volet mise aux normes, serait confiée à un organisme du milieu, de type « groupe de ressources techniques », subventionné par la Ville.

Le programme d'accès à la propriété vise à maintenir les artistes dans leurs lieux de création. En effet, la venue d'artistes dans un quartier contribue à la revitalisation de celui-ci ce qui, en contrepartie, en vient à chasser les artistes en raison des prix qui augmentent. La seule façon d'assurer le maintien dans les lieux passe par l'accès à la propriété. Ce programme pourrait s'apparenter au programme d'accession à la propriété résidentielle de la Ville. Les artistes souhaitant se prévaloir de ce programme devraient répondre à certains critères. Par exemple, seraient admissibles les coopératives formées majoritairement d'artistes et artisans reconnus et offrant au moins 10 ateliers. Il est suggéré également d'accorder la priorité aux immeubles actuellement occupés à des fins d'atelier et de prévoir un montant forfaitaire (au pied carré) maximal.

Le programme Réno Atelier permettrait de soutenir la mise aux normes des ateliers. Les coopératives formées majoritairement d'artistes seraient admissibles à ce programme offert sur l'ensemble du territoire ou dans les arrondissements centraux. Ce programme vise les locaux acquis en propriété (coop, OBNL ou condo) et les locaux en location dont le bail est d'une durée d'au moins 5 ans.

Le plan d'action proposé se veut une réponse concrète et efficace aux problèmes des artistes. Il offre la possibilité d'être mis en œuvre rapidement et l'avantage de prioriser le maintien des artistes dans les lieux actuellement occupés. Le plan est à la fois un atout pour attirer les artistes et maintenir leur présence à Montréal.

Commentaires et opinions des citoyens et organismes

Plus de soixante personnes ont participé à l'assemblée publique de la commission le 21 mars dernier. 17 intervenants se sont adressés à la commission et parmi ceux-ci, huit ont déposé un mémoire.

L'ensemble des interventions fait ressortir l'importance de maintenir, à Montréal, les ateliers d'artistes et artisans. Comme le souligne le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV), il s'agit là d'une problématique essentiellement montréalaise.³

Reconnaître la contribution des artistes à la revitalisation des quartiers centraux

L'ensemble des interventions fait ressortir également le consensus autour de l'importance du rôle des créateurs dans le développement économique et social de Montréal et illustre à quel point les artistes sont des acteurs importants du renouveau des quartiers centraux. M. Pierre Richard, vice-président au développement stratégique du Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) décrit ainsi la situation vécue dans l'arrondissement du Sud-Ouest :

« Les artistes et les artisans ont été des acteurs importants du renouveau que connaît aujourd'hui le Sud-Ouest. Alors que les usines fermaient les unes après les autres, dans les 30 dernières années du vingtième siècle, les artistes et les artisans se sont installées par centaines dans les anciens bâtiments industriels, attirés par des loyers abordables. C'est ainsi que peu à peu, ils ont contribué, avec plusieurs autres petites entreprises, à redonner une nouvelle vie aux complexes Saint-Ambroise, Northern Electric, Dompark, Canal de Lachine, RCA Victor, El Pro, etc. Paradoxalement, ce renouveau et les hausses du coût de l'immobilier qu'il génère, exercent maintenant de fortes pressions sur les artistes et artisans, en contraignant plusieurs à quitter le Sud-Ouest, malgré le fait qu'ils se soient attachés à leur quartier. »⁴

Le mémoire déposé par la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Centre-Sud / Plateau Mont-Royal abonde dans le même sens en insistant sur le fait que les artistes constituent la clé de revitalisation des quartiers centraux :

« La CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal est convaincue du grand apport des travailleurs culturels. La forte concentration d'artistes contribue au développement économique et social des quartiers ainsi qu'au dynamisme des artères commerciales et au développement d'industries parallèles telles que celles du multimédia, du design et de la mode. De plus, la vitalité culturelle constitue une force d'attraction pour les entreprises liées aux domaines du savoir et des nouvelles technologies....la CDEC a identifié ce secteur d'intervention comme prioritaire dans son plan d'action et son PALÉE (plan d'action locale pour l'économie et

³ Mémoire du RAAV, page 4

⁴ Mémoire du RESO, page 1

l'emploi). »⁵

Le cas de la coopérative Sauvons l'usine (usine Grover, arrondissement de Ville-Marie) illustre parfaitement le processus de recyclage d'un bâtiment industriel à des fins d'ateliers d'artistes, la contribution des artistes à la revitalisation du quartier et la spéculation immobilière qui en résulte confirmant ainsi les propos tenus par le RESO et la CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal.

Contre la spéculation foncière

Tant et aussi longtemps que les bâtiments industriels occupés par les artistes n'ont pas été convoités par les promoteurs immobiliers, les artistes pouvaient occuper, à prix abordable, des espaces désertés par l'industrie manufacturière. Dotés de caractéristiques répondant aux besoins des artistes, ces espaces pourvus de hauts plafonds, d'une structure solide et d'un monte-charge permettent aux artistes et artisans d'exercer leur art dans des lieux adéquats sans craindre de causer des inconvénients au voisinage.

Le revenu annuel brut des artistes et artisans était estimé, en 2001, à moins 20 000\$ et, comme le fait remarquer un intervenant de la Coopérative Quadralys, plus de la moitié de cette somme est consacrée à la pratique de l'art.⁶ Par conséquent, ils recherchent des locaux abordables et adéquats et subissent les conséquences de la spéculation immobilière comme le décrit ci-après cet extrait du mémoire de la CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal :

« Les immeubles dotés des qualités nécessaires à la production artistique se font de plus en plus rares car ils sont souvent convoités pour leur cachet par les néo-citadins. Cette conjoncture immobilière est ainsi favorable à l'éviction des artistes et artisans, et à la fragilisation du parc d'ateliers, au profit d'activités économiques plus rentables. Les artistes, artisans et autres travailleurs culturels vivent difficilement cette situation d'instabilité et de précarité où ils se retrouvent sans cesse à la merci du développement immobilier et de baux commerciaux ne leur assurant aucune protection. Les coûts humains et financiers des déménagements qu'entraînent les projets immobiliers sont lourds de conséquence pour les artistes, les petites entreprises et les travailleurs autonomes qui doivent se reloger. Plusieurs ne s'en remettent pas. »⁷

L'engouement des acheteurs immobiliers pour les condominiums, les lofts et les quartiers centraux a incité plus d'un promoteur immobilier à acquérir des usines désaffectées ou occupées par des artistes et artisans dans le but de les reconvertir à une vocation résidentielle, parfois de grand luxe ou à des fins de bureaux professionnels à la mode. Bien que ces usines n'aient pas toutes accueilli des

⁵ Mémoire de la CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal

⁶ Mémoire de la coopérative Quadralys, page 3

⁷ Mémoire de la Coopérative Sauvons l'usine

artistes, leur reconversion à des fins d'habitation ou de bureaux professionnels illustre cette tendance également observée dans d'autres grandes villes nord américaines, citons Redpath, Cadbury, Loney's, Northern Electric (aujourd'hui le Nordelec), 4060 Saint-Laurent, 10 Ontario, Cooper, Blumenthal, Belgo et Imperial Tobacco. À New York, après avoir largement contribué à la revitalisation de ces quartiers, les artistes ont été chassés de Greenwich Village, de Soho et leur situation dans East Side est précaire.

À Toronto, la création d'Artscape, un organisme à but non lucratif, a permis de soustraire plusieurs immeubles à la spéculation immobilière. Arstcape s'est en effet porté acquéreur d'anciennes usines et gère aujourd'hui un important parc immobilier consacré aux artistes.

La commission propose, dans ses recommandations, la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) dont le mandat pourrait s'apparenter à celui d'Artscape et qui, dans un premier temps, dresserait l'inventaire des bâtiments à préserver à des fins d'ateliers d'artistes et artisans pour ensuite se porter acquéreur d'immeubles afin de les soustraire à la spéculation. L'organisme pourrait par la suite offrir ces immeubles en location ou les revendre en copropriété ou coopérative.

Protéger les ateliers d'artistes au moyen de la réglementation d'urbanisme

Quelques intervenants ont soulevé la question de la réglementation d'urbanisme en insistant sur l'importance de se doter d'orientations d'aménagement et d'une réglementation favorables à l'implantation d'ateliers. Le RAAV, la CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal et Culture Montréal proposent de consacrer certaines zones « pôles de création » ou encore de consacrer un pourcentage de la friche industrielle aux activités créatives.

La reconnaissance de l'activité créatrice représente pour plusieurs un moyen susceptible de soustraire à la spéculation immobilière les ateliers localisés dans des bâtiments industriels en demande. Le cas de l'usine Grover est intéressant à cet égard car le refus du conseil de l'arrondissement de Ville-Marie d'entériner, à la réglementation d'urbanisme, le changement d'affectation de la zone occupée par l'usine a maintenu les artistes dans leurs ateliers. Ces derniers, tel que mentionné au mémoire de la Coopérative Sauvons l'usine, sont toutefois à la merci de baux commerciaux n'offrant ni protection ni pérennité. Les artistes et artisans occupent toujours les lieux mais pour combien de temps encore ? Tous s'entendent pour dire que le plan et la réglementation d'urbanisme doivent, tel qu'indiqué au mémoire du Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ), demeurer « favorables à l'implantation d'ateliers ».⁸

⁸ Mémoire du RCAAQ, page 3

En conséquence, la commission recommande de confier à l'OBNL le mandat d'évaluer la pertinence de consacrer, à la réglementation d'urbanisme, certaines zones « pôles de création ».

Établir un partenariat

Dans la mise en place du centre d'assistance et des programmes Accès Atelier et Info Atelier, il y a lieu d'impliquer des organismes tels le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ). Le RESO exprime ainsi cette préoccupation :

*« Les solutions retenues doivent être branchées sur les communautés locales et il faut faire appel aux centres locaux de développement (CLD) et aux CDEC ».*⁹

À cet égard, la commission recommande que l'OBNL agisse en concertation avec les acteurs locaux, notamment les corporations de développement économique et communautaire, les centres locaux de développement ainsi que les regroupements d'artistes.

Prévoir un levier et du financement

Les intervenants s'entendent sur la nécessité de prévoir des mécanismes qui agiront comme levier de projets; la nécessité également de prévoir du financement, notamment sous forme de subventions, incluant la mise de fonds, et enfin, celle de se doter d'un fonds d'acquisition des immeubles.

À l'instar de Culture Montréal, les intervenants suggèrent d'éviter l'approche « mur à mur » et de tenir compte des différents besoins des artistes.

*« En matière d'aide financière, il faut encore une fois éviter les approches « mur à mur » du type ACCÈS ATELIER et RÉNOVATION ATELIER, quelquefois mal adaptées aux différentes réalités individuelles des artistes. Par exemple, a-t-on envisagé des modalités individuelles d'exemption fiscale avec le gouvernement du Québec ? Est-ce que des congés de taxes ou des gels pourront être envisagés dans les quartiers que les artistes contribuent à revitaliser ? Que fera-t-on des programmes d'aide à l'habitation existants ? Pourquoi ne pas envisager des initiatives financières avec les secteurs non-gouvernemental, privé et communautaire, comme c'est le cas à Vancouver et à Toronto ? »*¹⁰

Ainsi, Culture Montréal annonce qu'il appuiera un plan d'action qui devra :

« 1. Comprendre des propositions claires et détaillées en matière de

⁹ Mémoire du RESO, page 3

¹⁰ Mémoire de Culture Montréal, page 6

location d'espaces, d'accès et soutien à la propriété pour les artistes et artisans et ce, sur tout le territoire montréalais;

2. *Proposer un modèle de gestion en dehors du strict cadre municipal qui fera place à tous les acteurs impliqués, en priorisant les artistes et plus particulièrement ceux des arts visuels et les artisans;*

3. *Proposer des modèles et des moyens financiers créatifs qui offriront différentes possibilités aux artistes, basées sur leurs conditions et leurs situations spécifiques. »¹¹*

Par ailleurs les interventions de la Ville à l'égard des ateliers d'artistes et artisans ne doivent pas se limiter au Quartier des spectacles. En effet, l'ensemble des intervenants considère que les diverses mesures doivent s'appliquer à l'ensemble du territoire de la Ville afin de contribuer à la revitalisation des différents quartiers et non au seul Quartier des spectacles.

De plus, à l'exemple d'Artscape à Toronto, tant Culture Montréal que l'organisme Partenariat du quartier des spectacles et la CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal suggèrent la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL). Cet organisme pourrait offrir le volet technique du programme Info-Atelier. En concertation avec les organismes du milieu, CDEC et CLD, et avec les regroupements d'artistes, cet OBNL pourrait dresser la liste des bâtiments à préserver à des fins d'utilisation d'ateliers en fonction de critères dont celui de soustraire le bâtiment à la spéculation foncière.

Bien que certains mandats pourraient être confiés, temporairement ou en permanence, à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), notamment la gestion des programmes Accès Atelier et Réno Atelier si le conseil municipal ou le comité exécutif en décidait ainsi, la commission privilégie la création d'un OBNL regroupant des représentants des secteurs civil, privé et gouvernemental. De l'avis de la commission, cet OBNL bénéficiera d'une plus grande marge de manœuvre et aura les coudées franches pour négocier sur le marché immobilier. Plusieurs intervenants suggèrent toutefois de mettre à la disposition des artistes et organismes culturels certains immeubles du parc immobilier de la Ville.

Par conséquent, la commission propose de confier à cet OBNL le mandat de prévoir les leviers financiers et les contributions des secteurs privé et gouvernemental nécessaires au développement des programmes Accès Atelier et Réno Atelier, tout en s'assurant de leur caractère pan montréalais, ainsi que celui d'identifier les critères d'admissibilité aux programmes Accès Atelier et Réno Atelier, en privilégiant les artistes professionnels.

¹¹ Mémoire de Culture Montréal, page 7

Reconnaître les besoins variés des artistes

Les intervenants s'entendent sur un point, les besoins des artistes sont variés et les solutions à leurs problèmes doivent l'être tout autant. L'approche « mur à mur » ou le programme unique ne sont donc pas à privilégier. Pour satisfaire véritablement les besoins des artistes, il y a lieu de considérer également l'atelier résidence et la résidence atelier, formules répondant davantage aux besoins de plusieurs artistes. Par ailleurs, les intervenants estiment que la formule de la coopérative, bien que très intéressante, n'est pas le seul mode de tenure à privilégier, pourraient s'y ajouter la copropriété, la propriété par un organisme à but non lucratif (OBNL) et la location. À ce sujet, soulignons la démarche de la CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal qui loue, à long terme, des immeubles dont elle gère par la suite la location des espaces à des fins d'ateliers. L'organisme accompagne également des groupes dans toutes les étapes d'acquisition d'un immeuble.

Enfin, plusieurs intervenants souhaitent que soit envisagée la construction de bâtiments neufs, souvent moins coûteuse que la rénovation et la mise aux normes de bâtiments existants. À ce sujet, Mme Andrieux, du groupe Quartier éphémère, fait état de l'acquisition et de la coûteuse rénovation du bâtiment patrimonial de la fonderie Darling. La construction neuve est une avenue de choix pour les résidences atelier, l'aménagement d'espaces communs devrait toutefois y être autorisé. Mentionnons à ce sujet les projets des coopératives RADAR et Quadralys respectivement dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie. Ces deux coopératives font état des difficultés qu'ils éprouvent à répondre aux exigences de programmes destinés avant tout à l'habitation.

Par ailleurs, plusieurs artistes ont fait mention du besoin de se regrouper, de créer des réseaux, de partager des services, des lieux de création et de diffusion. Quelques-uns suggèrent la mixité d'occupation en évitant de réserver un bâtiment à des artistes d'une même discipline. D'autres suggèrent de consentir un effort particulier auprès des artistes de la diversité ethnoculturelle.

En conclusion

La culture est un moteur du développement économique et social de Montréal et si nous la considérons véritablement ainsi, la commission estime que la Ville se doit de prendre les mesures nécessaires afin de soutenir les créateurs et maintenir les ateliers d'artistes et artisans à Montréal. La démarche de consultation nous a permis de constater que tous s'entendent pour souligner l'urgence d'agir et remédier à la situation précaire des artistes et artisans en offrant les programmes Info Atelier, Accès Atelier et Réno Atelier. Tel que nous l'ont souligné plusieurs intervenants, déjà trop d'immeubles occupés par les artistes ont été reconvertis à d'autres fins et il nous faut maintenir à Montréal ces activités culturelles qui, faute de soutien, pourraient se retrouver en périphérie de Montréal. D'ailleurs, une simple recherche sur Internet nous apprend que plusieurs artistes et artisans y ont déjà aménagé leur atelier.

Il est minuit moins une mais nous pouvons encore agir. La commission croit fermement que la mise en œuvre des recommandations qui suivent assurera le maintien, à Montréal, des ateliers d'artistes et artisans.

Recommandations de la commission

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité le 16 avril 2007.

ATTENDU que la culture est un puissant moteur de développement social et économique;

ATTENDU les études d'impact économique des activités culturelles de la région de Montréal (06) pour l'année 1992-1993 réalisées par le Bureau de la Statistique du Québec et citées en page 2 de *Montréal, métropole culturelle* :

"Cette exceptionnelle créativité se traduit par un dynamisme économique tangible. L'économie de la culture, plus de cinq milliards de dollars, soutient près de 90 000 emplois. Il s'agit d'une composante remarquable du développement de Montréal, ajoutant des milliers d'emplois à l'industrie touristique."

ATTENDU les actes du Sommet de Montréal, tenu en juin 2002, reconnaissant le rôle de la culture dans le développement de Montréal, « une métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde » ;

ATTENDU que la culture constitue l'un des cinq axes de positionnement *réussir@montréal*, de la *Stratégie de développement économique 2005-2010* de la Ville de Montréal ;

ATTENDU l'adoption en 2005, par la Ville de Montréal, de la Politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle* ;

ATTENDU le 27^e engagement de cette politique :

« la Ville se donnera, en étroite collaboration avec les arrondissements concernés et ses autres partenaires, un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et d'artisans, avec ou sans espace habitable, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes ».

ATTENDU l'adoption de la Charte montréalaise des droits et responsabilités par le conseil de la Ville de Montréal le 20 juin 2005 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur de cette charte le premier janvier 2006 ;

ATTENDU les principes et valeurs reconnus à l'article 9 de la charte :

« La culture est au cœur de l'identité, de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal. Elle est un moteur essentiel de son développement et de son

dynamisme. » ;

et les engagements prévus à l'article 20, alinéa c, par lequel la Ville de Montréal s'engage à :

« *promouvoir la création ;* »

ATTENDU l'événement *Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007* et qui réunira les représentants des milieux culturels, des gouvernements, la Ville et d'autres composantes de la société civile dans une perspective d'action;

La commission

RECONNAÎT formellement l'importance du rôle des créateurs dans le développement économique et social de Montréal;

RECONNAÎT que les artistes sont des acteurs importants du renouveau des quartiers;

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission

ET RECOMMANDE au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal mette en place, tel que proposé au plan d'action à l'égard des ateliers d'artistes et artisans, un bureau Info-Atelier dont le mandat sera d'offrir aux artistes et artisans des informations spécialisées et que la Ville alloue à ce bureau les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires;

R-2

Que la Ville de Montréal favorise et contribue à la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL), regroupant des représentants des secteurs civil, privé et gouvernemental. Cet OBNL aurait pour mandat :

- de dresser l'inventaire des bâtiments à préserver ;

- d'offrir le volet « Assistance technique » aux artistes et artisans qui s'adressent au bureau Info-Atelier;
- d'évaluer la pertinence de consacrer certaines zones, par le biais de la réglementation d'urbanisme, « pôles de création »;
- de prévoir les leviers financiers et les contributions des secteurs privé et gouvernemental nécessaires au développement des programmes Accès Atelier et Réno Atelier, en s'assurant de leur caractère pan montréalais;
- d'agir en concertation avec les acteurs locaux, notamment les corporations de développement économique et communautaire, les centres locaux de développement ainsi que les regroupements d'artistes;
- d'identifier les critères d'admissibilité aux programmes Accès Atelier et Réno Atelier, en privilégiant les artistes professionnels;
- d'acquérir des immeubles afin de les soustraire à la spéculation pour les offrir en location ou les revendre en copropriété ou coopérative.

ANNEXE

Liste des intervenants

Mme Mishra Adjali, Partenariat du quartier des spectacles

Mme Caroline Andrieux, Quartier éphémère

M. Gilbert Bastien, Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)

M. Christian Bédard, Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)

Mme Clara Bonnes, Centre d'artistes Dare-Dare

M. Philippe Côté, Galerie Éphémère

M. Louis Dionne, Coopérative RADAR

Mme Renée Gélinas, Coopérative Sauvons l'usine

Mme Rose-Marie Goulet, Culture Montréal

Mme Louise Hodder, CDEC Plateau Mont-Royal-Centre-Sud

Mme Aïda Kamar, Vision Diversité

M. Serge Marchetta, Coopérative Quadralys

M. André Paradis, Cité des artistes

M. Pierre Richard, Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO)

Mme Danielle Sabourin

Mme Adel Sepideh, artiste peintre

M. Louis-Georges Vanier, Coopérative Sauvons l'usine

Organismes ayant déposé un mémoire

Coopérative Quadralys

Coopérative Sauvons l'usine

CDEC Plateau Mont-Royal-Centre-Sud

Culture Montréal

Partenariat du quartier des spectacles

Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)

Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)